



LA MESURE 4 DU PROGRAMME D' ACTIONS « NITRATES » PLAN PRÉVISIONNEL DE FUMURE (PPF) ET CAHIER D'ENREGISTREMENT DES PRATIQUES (CEP)

PRINCIPE : AIDER L'AGRICULTEUR À MIEUX GÉRER SA FERTILISATION AZOTÉE,

JUSTIFIER LE RESPECT DES PÉRIODES D'INTERDICTION D'ÉPANDAGE (MESURE 1) ET DE L'ÉQUILIBRE DE LA FERTILISATION AZOTÉE (MESURE 3)

ÉTABLI POUR CHAQUE ÎLOT CULTURAL SITUÉ EN ZONE VULNÉRABLE, QU'IL REÇOIVE OU NON DES FERTILISANTS AZOTÉS.

Le plan de fumure et le cahier d'enregistrement des pratiques portent sur une campagne complète.

Le **Plan Prévisionnel de Fumure (PPF)** permet d'effectuer le calcul prévisionnel de la dose d'azote à apporter de manière à limiter les apports aux besoins de la culture ; il est donc établi conjointement au calcul. Il est à renseigner à l'ouverture du bilan, avant le 1^{er} apport d'engrais (ou le 2nd en cas de fractionnement), au plus tard le 15 mars pour les cultures d'hiver et le 15 juin pour les cultures d'été. Lorsque le détail du calcul de la dose prévisionnelle est exigé pour un CIE, l'îlot cultural concerné fait l'objet de deux PPF séparés, l'un pour le CIE et l'autre pour la culture principale.

Le Cahier d'Enregistrement des Pratiques (CEP) permet de suivre la réalisation de la fertilisation azotée pour chaque parcelle au cours de la campagne et doit être tenu

à jour après chaque épandage de fertilisants. Il contient à la fois des informations sur chacun des îlots culturaux (couvert, apports de fertilisants, gestion de l'interculture...), des éléments de description du cheptel et les bordereaux d'échange ou de transfert des effluents d'élevage et les modalités de stockage au champ des effluents d'élevage. Il intègre les apports réalisés sur un CIE ou un CINE.

Pour plus de détails sur leur contenu, voir le programme d'actions national (IV de l'annexe I).

La tenue de ces documents, à l'échelle de la parcelle culturale, et leur conservation pendant 5 ans sont obligatoires et peuvent faire l'objet de contrôles notamment au titre de la conditionnalité des aides de la Politique Agricole Commune.

EXEMPLE DE CAHIER D'ENREGISTREMENT DES PRATIQUES (A TITRE D'ILLUSTRATION) :

CAHIER D'ENREGISTREMENT

Identification	Nom et/ou N° de(s) parcelle(s) ou îlot cultural	
	Surfaces	SAU
		SPE (1)
	Type de sol	
	Précédent cultural	
	Gestion de l'Interculture	Culture
		Apport N
	Culture pratiquée	
% légumineuses si Prairies		
Date d'implantation		

A remplir pour chaque apport		1er apport	2ème apport	3ème apport	4ème apport
	Dates				
	Nature				
	Quantité apportée Kg / ha				
	Teneur en azote				
	Nombre d'unités d'azote / ha				
Observations pour les ajustements des apports					

Date de récolte ou fauche
Rendement réalisé en T ou Qx/ha

(1) SPE : Surface Potentiellement Epandable (SAU à laquelle on retranche les surfaces ne pouvant recevoir de l'azote en raison proximité captage, cours d'eau...).

Document à conserver sur l'exploitation pendant au minimum 5 ans